

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2017

Convocation du 12 mai 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Jean-François DUBONNET, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Vincent LAGUILLAUMIE (arrivé à 20h00), Jocelyne GOUGOU, Marianne NEGRE, Hubert MARECHAL, Carole MASCHERONI, Catherine LALINDE, Jean-Claude PILLET (arrivé à 19h45)

Absents : Joëlle ARNAUD (excusée), Amadou NDIAYE, Jean-Baptiste CURTO, Serge ROCHE

Mme Agnès MARANZONI a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Convention Vimines conteneurs tri sélectif sur la RD 1006
- Tarif année scolaire 2017-2018 : salle polyvalente (occupation par les associations)
- Chantiers jeunes 2017
- Indemnités du Maire et des Adjointes : modification de la délibération d'avril 2014 suite à la note d'information ARCB1632021C du 15 mars 2017
- Diagnostic éclairage public
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 19h40

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2017 est adopté à l'unanimité (09 votants). M Bernard MARECHAL trouve qu'il est un peu long. Monsieur le Maire répond qu'il est préférable d'avoir un compte-rendu précis car lors de recherches, on se rend compte parfois qu'il manque des éléments pour comprendre une situation.

Implantation de conteneurs semi-enterrés/ convention de gestion et d'entretien entre la Commune de Saint-Cassin et la Commune de Vimines

Dans un souci d'amélioration de la collecte des déchets, la commune de Vimines et la commune de Saint-Cassin conviennent de mettre en place quatre conteneurs semi-enterrés le long de la RD 1006 à Saint-Cassin au niveau du pont d'accès aux lieux-dits Moulin et Berlioz sur Vimines.

Afin de définir les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la Commune de Vimines ainsi que les modalités de gestion et d'entretien des ouvrages, une convention pourrait intervenir entre les deux communes.

L'implantation se situe sur les parcelles AP 24 et 25 propriétés de la commune de saint-Cassin.

Adopté à l'unanimité (09 voix).

M PILLET arrivé à 19h45.

Indemnités du Maire et des Adjointes : modification de la délibération d'avril 2014 suite à la note d'information ARCB1632021C du 15 mars 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les taux d'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes ont été adoptés par délibération du 23 avril 2014.

Considérant la note d'information ARCB1632021C du 15 mars 2017 du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, il convient de revoir cette délibération puisqu'elle fait référence à l'ancien indice brut terminal 1015.

Monsieur le Maire propose donc de prendre en compte le nouvel indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après avoir délibéré, décide :

- de prendre en compte le nouvel indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 pour la fixation des taux d'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes.
- que les autres termes de la délibération du 23 avril 2014 sont inchangés.

Adopté à l'unanimité (10 voix).

Activités périscolaires

En prévision de la prochaine rentrée scolaire, M le Maire souhaite qu'une réunion avec les intervenants actuels ait lieu d'ici le prochain conseil municipal afin de faire le point sur l'année scolaire qui se termine. Il faut réfléchir aussi à la tarification puisque toutes ces délibérations seront inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal de juillet prochain.

Tarifs Garderie année scolaire 2017-2018

La délibération sera prise en juillet prochain pour la rentrée scolaire 2017-2018. Réfléchir sur les tarifs à appliquer.

Tarif année scolaire 2017-2018 : salle polyvalente (occupation par les associations)

Délibération reportée à une séance ultérieure.

Chantiers jeunes 2017

Chaque été des jeunes mineurs et majeurs de la commune effectuent des travaux pour la commune. A ce titre, des conventions doivent être signées avec le Service de Prévention Spécialisée de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence chargé de l'encadrement. Les dépenses correspondantes ont été prévues au budget primitif 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité (11voix)

Diagnostic éclairage public

Le SDES a pris l'initiative de la réalisation de diagnostics sur les installations d'éclairage public à l'échelon de son territoire d'intervention en conformité avec l'article 5.4 de ses statuts, et ce au bénéfice de ses communes adhérentes et de leurs structures intercommunales de rattachement. Cette opération va se dérouler sur quelques années suivant le nombre de collectivités candidates à ces prestations.

Les modalités administratives techniques, juridiques et de répartition financière nécessaires et adaptées à la réalisation de cette opération, sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière à passer entre la commune et le SDES.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

- de valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public implantées sur le territoire de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- de prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part communale, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

M LAGUILLAUMIE indique que ce diagnostic est obligatoire si l'on veut obtenir des subventions lors des travaux entrepris par la commune.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

Travaux en cours

- **Voirie** : Eiffage va prochainement procéder à des travaux de PATA ce qui va engendrer la présence de gravillons sur la chaussée.
- **Accessibilité PMR de l'église** : l'entreprise GONTHIER va intervenir prochainement
- **Enfouissement des réseaux secteur Chef-Lieu/L'Oratoire** : début des travaux le 10 juillet 2017 pour une durée approximative de 2 mois. Dans ce cadre, la circulation sera perturbée voire interdite sur une portion de la RD7 (sauf pour les riverains). Cela permettra de supprimer un bon nombre de poteaux. Attente du nouveau devis de travaux suite à la réunion de ce jour en mairie.
- **Hameau de Cassiani** : les premiers bâtiments commencent à sortir de terre. Passage piétons provisoire à mettre en place pour la sortie de l'école.

Questions diverses

- **Aménagement de la parcelle AK8 vers l'école** : suite à la dernière réunion avec la SAS et Epode, nous attendons un nouveau plan. M le Maire souhaite que les travaux soient coordonnés avec ceux du lotissement du hameau de Cassiani afin que les premiers locataires puissent avoir accès à leur logement dans de bonnes conditions.
- **Cantine scolaire 2017-2018** : pas d'augmentation des heures de l'agent qui intervient en renfort à la cantine scolaire même si l'effectif augmente.
- **Consultation pour les photocopieurs (mairie et école) et le matériel informatique et de sauvegarde de la mairie** : une demande de devis a été faite pour l'équipement de la mairie en photocopieur, matériel informatique et de sauvegarde ainsi que pour le photocopieur de l'école puisque le contrat actuel arrive bientôt à échéance. Le but est de voir si nous pouvons réaliser des économies en demandant au futur prestataire le rachat des trimestres restant à courir chez le fournisseur actuel. Après étude des devis reçus, les élus décident d'attendre la fin du contrat même si des économies substantielles peuvent être réalisées. Les montants de rachat varient trop d'un prestataire à un autre. D'ici là, une étude précise de nos besoins doit être menée. Voir pour un contrat de 3 ans pour les copieurs.
- **Déneigement** : le contrat actuel est arrivé à son terme. Une nouvelle consultation va être lancée pour les deux prochaines saisons hivernales.
- **jury d'assises** : tirage au sort
- **élections législatives des 11 et 18 juin 2017**

o recherche de bénévoles pour la tenue du bureau de vote. Se faire connaître en mairie

o Réunions publiques des candidats : le 24 mai à 18h30 à la salle polyvalente Mme FAVETTA SIEYES/ 31 mai à 18h30 à la salle polyvalente M Patrick MIGNOLA/ le 01 juin à 15h00 en mairie salle des mariages Mme TURNAR

- **Appartement au-dessus de la mairie** : disponibilité à compter du 01 août 2017
- **Cinéma plein air** : le 19 juillet 2017 film projeté : « papa ou maman »
- **Bulletin municipal de juillet** : pas de réunion programmée pour l'instant, mais le bulletin municipal sortira début juillet.
- **L'accorderie** : réunion le 23 mai 2017 à Chambéry Le Haut. Une réunion a déjà eu lieu avec celle de Cognin. A suivre !
- **SIVOM** : prochaine réunion le 28 juin prochain. Le financement des projets jeunesse pourraient être remis en cause à partir de l'année prochaine.
- **Logiciel de gestion des activités périscolaires, de la garderie et de la cantine (éventuellement)** : démonsration du logiciel E.enfance le 17 mai dernier. Attente du devis réactualisé. Mise en service probable, si on donne suite, à la rentrée des vacances de Toussaint 2017.
- **Motion pour le maintien de Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry** : prendre une délibération en ce sens.
- **Urbanisme** : la secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers déposés et instruits depuis le conseil municipal de février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.